

Le Président des Maximaphiles Français
Signature

Le Président de l'Association Philatélique de

.....
Signature

Nom, adresse électronique et numéro de téléphone du responsable
Jeunesse de l'association philatélique partenariat Jeunesse :

.....

Nom Prénom	Âge	Thème
.....
.....
.....
.....
.....

Les jeunes collectionneurs s'engagent à exposer leur collection dans l'année ou dans les deux ans à venir.

Dans le cadre de l'action proposée par « Les Maximaphiles Français » en direction des jeunes philatélistes, un partenariat jeunesse est établi entre les deux associations ci-dessus afin de développer la maximophilie.

Le nouveau partenariat des Maximaphiles Français est mis en place depuis la dernière assemblée générale. Il permettra aux jeunes, membres des associations de la F.F.A.P., de se lancer dans la présentation de nouvelles collections de cartes maximum et de commencer à participer à des expositions.

Le montant de ce partenariat jeunesse est de 23 euros pour une année (quel que soit le nombre de jeunes).

Les associations « partenaires » pourront obtenir une aide des Maximaphiles Français dans la recherche des thèmes collectionnés, des cartes-maximum pour se lancer dans la compétition (dans la limite du stock disponible) et un suivi des collections afin de les faire progresser.

En 2025 et 2026, une aide spécifique sera également mise en place à l'occasion du prochain concours FFAP « Open Nature Philatélique 2026 ».

La revue des Maximaphiles Français sera offerte au Club partenaire avec cette nouvelle formule ainsi que de nombreuses surprises.

Vous trouverez ci-dessous, pour vos prochaines collections, la liste (mise à jour le 1/01/2025) des cartes-maximum disponibles dans les thèmes suivant :
Promenade en forêt ; Promenade en ville ; Promenade au bord de mer ; Promenade à la montagne ; Visite au musée ; La Suisse ; Paris ; Rois et reines d'Europe ; La faune ; La flore ; L'automobile ; L'aviation ; Les Présidents de la République (France) ; Le vélo ; L'agriculture ; Le cinéma ; Walt Disney ; Chanteurs ; La gastronomie ; Gens de lettres ; Les arts (la peinture, le cirque) ; Les sports.

Conformément aux articles 27 & 34 de la loi du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous avez un droit d'accès aux informations nominatives vous concernant. Il suffit d'en faire la demande auprès du siège social des Maximaphiles Français, 30 rue de la Prévoyance 94300 Vincennes. Association régie par la loi de 1901.

Envoyer son adhésion

Par voie postale, accompagnée de votre règlement à l'ordre des **Maximaphiles Français, 30 rue de la Prévoyance 94300 Vincennes.**

Par mél, à maximaphilesfrancais@wanadoo.fr en effectuant un virement sur le compte : **IBAN : FR76 1751 5900 0008 0118 1118 812 BIC : CEPFRPP751**